



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 29406

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme annoncée visant, dès 2010, à imposer un master (bac + 5) et non plus une licence (bac + 3) pour devenir enseignant. Une telle mesure ne laisserait que peu de place à la formation professionnelle dans le cadre d'un master et menacerait l'existence même des IUFM. Cette réforme aura aussi pour conséquence de supprimer 24 000 postes de fonctionnaires stagiaires, dont 11 000 dans le primaire, et la revalorisation ne profitera qu'aux enseignants qui sortiront des nouveaux masters mis en place en 2010, laissant ainsi de côté les enseignants actuels. C'est pourquoi elle lui demande quelles dispositions elle entend prendre pour éviter de tels effets pervers.

Texte de la réponse

Lors du conseil des ministres du 2 juillet 2008, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ont présenté une communication relative à la réforme du recrutement et de la formation des enseignants des premier et second degrés. À compter de la session 2010, les enseignants devront justifier de l'obtention d'un diplôme de master pour pouvoir être recrutés à titre définitif à l'issue des nouveaux concours de recrutement. Tout étudiant inscrit en deuxième année de master ou ayant déjà validé celui-ci pourra donc se présenter aux nouveaux concours de recrutement. Pour préparer les étudiants à leur futur métier, les universités proposeront des parcours de master adaptés avant la fin de l'année 2008. En tant que composantes des universités, les IUFM participeront aux parcours de master qui seront mis en place. C'est bien fortes des acquis des IUFM en matière de formation professionnelle des enseignants que les universités pourront construire des parcours de masters pertinents et innovants, qui répondent non seulement aux attentes des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, mais également à celles de l'État qui emploiera les lauréats des concours.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29406

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2008, page 6878

Réponse publiée le : 11 novembre 2008, page 9779